

Pénitenciers

En ce qui concerne la première obligation, celle de garder le détenu en prison pour la durée de sa peine, les établissements pénitentiaires n'ont pas changé depuis les cinquante dernières années, depuis l'époque où Dickens les a décrits en Angleterre, mais, en 1962, le parti conservateur a essayé d'apporter des changements aux établissements pénitentiaires et à leur conception. Grâce à M. Fulton, des montants ont été mis de côté pour une période de dix ans pour construire des établissements pénitentiaires qui ne seraient pas des répliques de ceux du passé mais qui seraient plus modernes au point de vue conception et confort. Nous avons réalisé quelque progrès en ce sens. Les 200 millions de dollars qui ont été mis de côté aux fins de ce programme n'ont pas servi. On en a utilisé effectivement moins de 100 millions. Le gouvernement se devait de prendre une nouvelle initiative en ce qui concerne la poursuite du programme de construction qui fut lancé à ce moment-là.

Le deuxième problème qui consiste à préparer un individu pour le replacer de façon permanente dans la vie communautaire comme un citoyen respectueux des lois et qui apporte son aide est un des plus difficile à l'heure actuelle. Il est difficile de réhabiliter et de reformer des individus pour en faire des citoyens amis de l'ordre et membres actifs de la société si, une fois condamnés nous les plaçons dans des institutions pénitentiaires qui les privent de bien des choses, les éloignent de leur famille, de leur communauté et de leur emploi, et qui les isolent dans une société anormale. L'impossibilité pour un détenu de prendre des décisions aggrave le problème.

C'est tout à l'honneur des solliciteurs généraux des dix dernières années d'avoir tenté de résoudre le problème du reclassement social des détenus. Ils se sont lancés dans un programme qui avait l'appui de la plupart des Canadiens. Ils ont institué des programmes concernant les centres qui préparent à la libération. Ils ont permis à la famille du détenu de lui rendre visite, avec une garantie d'intimité. Ils ont mis sur pied un comité consultatif permanent. Ils ont créé un comité de huit psychiatres chargés d'étudier les problèmes particuliers dans ce domaine. Ils ont assuré des services médicaux additionnels. Ils ont établi des comités de détenus permettant à ces derniers de faire part de leurs problèmes aux administrateurs du centre. Ils ont remédié au problème de la correspondance selon lequel toute lettre adressée à un détenu était lue par les administrateurs avant de lui être remise. D'abord, une nouvelle coupe de cheveux fut adoptée pour que le détenu n'ait pas l'air d'un criminel; les numéros d'identité furent enlevés des uniformes; on aménagea des unités de séjour, une cafétéria. Ce sont là certaines des réalisations dont le gouvernement de l'époque et les solliciteurs généraux du passé peuvent s'enorgueillir.

• (2150)

Monsieur l'Orateur, la liste est longue des initiatives prises pour la réforme et la réadaptation des détenus. Elles représentent un pas dans la bonne voie, pas susceptible de rendre à une personne sa dignité pour qu'elle puisse prendre sa place dans la collectivité une fois sa sentence purgée. Ces dernières années, le gouvernement a tenté de mettre en œuvre un programme d'enseignement. Certains détenus ont eu l'occasion de parfaire leur éducation et d'autres ont reçu une formation universitaire. Il y a eu perfectionnement dans le domaine des métiers que des jeunes gens ont appris et le mérite en revient au gouvernement actuel.

[M. Gilbert.]

Des erreurs ont été commises, monsieur l'Orateur, et si nous nous sommes engagés dans ce débat ce soir, c'est sans doute parce que le public a eu connaissance de quelques-unes d'entre elles. Je suis d'accord avec le solliciteur général (M. Allmand) en ce qui concerne la Commission des libérations conditionnelles. Elle a eu d'heureux résultats dans une proportion de 82 p. 100, et c'est tout à son honneur. Je pense, tout comme lui, que cette commission se compose, dans une juste proportion, de juges et de spécialistes des sciences sociales, mais nous devons peut-être recourir à des critères plus rigoureux lorsqu'une personne est libérée sur parole. Pour ce qui est des permissions de fin de semaine, des erreurs ont été commises et il y en aura d'autres, car des facteurs d'ordre humain entrent en jeu dans ces décisions.

Durant son témoignage de ce matin devant le comité de la justice et des questions juridiques, le commissaire des pénitenciers a dit que la Commission avait décidé, entre autres, de surveiller davantage le pourtour des pénitenciers—en fait, cela se fait déjà. En songeant à cela, j'espère que nous ne prenons pas de mesures trop rigoureuses ni trop sévères. Des problèmes se sont posés, d'accord, et une surveillance s'impose peut-être à cet endroit, mais j'espérerais que le commissaire s'occuperait surtout de problèmes d'ordre plus fondamental, susceptibles de se poser, ceux que le solliciteur général a signalés ce soir, par exemple au sujet du moral du personnel. Un fossé s'est creusé entre les préposés à la surveillance et les fonctionnaires de l'administration dans les pénitenciers du pays. Beaucoup de gens sont d'avis qu'il faut résoudre ce problème. Je trouve inacceptable qu'un préposé à la surveillance devienne directeur. Nous devrions recourir au service d'une personne capable de comprendre non seulement l'aspect de la surveillance, mais celui de la réhabilitation et de la formation, essentielles à la solution du problème.

Nous, du Nouveau parti démocratique, accueillons avec joie, monsieur l'Orateur, le débat de ce soir. Nous applaudissons à la motion qui a été approuvée au sujet du comité chargé d'étudier en profondeur les trois questions suivantes: sécurité, libération conditionnelle et permissions de fin de semaine. J'espère que les membres du comité vont visiter les diverses institutions du pays et qu'ils n'y verront pas seulement les aspects extérieurs, mais pourront s'entretenir avec les fonctionnaires et les détenus afin de trouver les solutions qui s'imposent. Nous ne devrions pas perdre espoir parce que nous avons fait quelques erreurs, monsieur l'Orateur. Nous devons continuer dans la voie de la réadaptation et prendre les mesures nécessaires pour resserrer la sécurité de façon à protéger le public.

Des voix: Bravo!

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, la réadaptation est un mot magique au ministère du solliciteur général. Le service des pénitenciers semble plus intéressé à apaiser les craintes des criminels, à calmer leur hostilité et à les préparer à faire face à une société qui ne les a pas acceptés qu'il ne semble l'être à punir les criminels ou à protéger le public. Ce serait une bonne idée si elle donnait des résultats, mais on l'a essayée et le taux de criminalité continue à grimper.

En Colombie-Britannique, nous avons le camp de travaux correctionnels d'Agassiz et la prison à sécurité minimum de William Head, qui datent tous deux d'environ 12 ans. L'idée était d'envoyer à ces institutions les «meilleurs» criminels. Ils savaient qu'ils auraient la chance d'y aller et, s'ils se conduisaient mal de quelque façon, ils seraient envoyés à une prison à plus forte sécurité et